



**PRÉFET
DE LOT-ET-GARONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Service Environnement

Agen, le **15 MARS 2022**

**SYNTHÈSE DE LA PARTICIPATION DU PUBLIC SUR LE PROJET D'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL
AUTORISANT L'AAPPED33 À EFFECTUER DES RÉGULATIONS DE SILURES
POUR AMÉLIORER LA MONTAISON ET LA REPRODUCTION DES POISSONS MIGRATEURS
SUR LE SITE DE COUTHURES-SUR-GARONNE EN LOT-ET-GARONNE**

Consultation du public du 8 février 2022 au 1er mars 2022
sur le site internet de la Préfecture de Lot-et-Garonne.

Résumé des observations	Prise en compte dans la formulation de l'acte
<p>Une observation a été formulée de la part de l'AAPPED Gironde :</p> <p>1 – Sur le rétablissement des 3 filets fixes à maille 135, d'une longueur maximale de 40 m, tels que proposés dans sa demande d'autorisation en date du 30/11/2021.</p>	<p>Demande non satisfaite dans la mesure où l'utilisation de filets fixes augmenterait significativement la pression de pêche, en décalage avec les objectifs du protocole cadre. Il convient de poursuivre les mêmes expérimentations que celles conduites en 2021, dans l'esprit du protocole-cadre, en n'utilisant que des verveux (cf avis de l'Office Français de la Biodiversité en date du 24/01/2022).</p>

Le Chef du Service Environnement


Stéphane BOST